



Numéro de l'acte	2020-46-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.3.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

QUESTION N°2020-46

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Désignation d'un délégué du Conseil Municipal et d'un suppléant au Conseil d'administration du Comité National d'Action Sociale :

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Conformément aux dispositions des articles 48 et 49 des statuts du Comité National d'Action Sociale, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué et d'un suppléant du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue, décide :

- de désigner les membres du Conseil pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CNAS :

* Membre titulaire : Christine COURBOT

* Membre suppléant : Bernadette BAROUX

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 juin 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL